

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 777

Artikel: Radios locales : le nerf de la guerre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017677>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

jusqu'à en perdre leur saveur, paysages devenus monotones (heureusement qu'on n'a pas rasé les collines et les zones de pente, génératrices de subventions supplémentaires!). Bref, un beau gâchis. Paradoxe final: pour contrer ce processus d'appauvrissement — du sol, du patrimoine génétique et de la qualité des produits — il faut freiner «l'enrichissement» de la terre avec des agents chimiques, diminuer le rendement à l'hectare ou à l'unité de gros ou petit bétail, cesser de produire pour des surplus dont on ne sait que faire.

Et pour que cette politique d'autoréduction n'entraîne pas une diminution du revenu des producteurs, il faut dissocier plus nettement encore qu'aujourd'hui le rendement brut des quantités livrées. Aussi longtemps que les paysans seront d'une certaine manière à la pièce, ils tendront à multiplier leurs livraisons pour augmenter leur revenu.

On ne le répétera jamais assez: la quantité et la qualité s'excluent largement dans la nature. Erwin Müller nous montre les résultats désastreux de la politique agricole actuelle, qui néglige cette loi pourtant fondamentale. Reste à en tirer la conséquence: produire moins, donc mieux. Cela soulagera le sol aujourd'hui maltraité, la conscience des producteurs, les caisses fédérales, et peut-être même le porte-monnaie des consommateurs.

Y. J.

RADIOS LOCALES

Le nerf de la guerre

L'hebdomadaire spécialisé «Tele» (20) vient de publier un très significatif tableau de la situation financière de quinze radios locales suisses émettant totalement ou partiellement en allemand. Les chiffres ont été en grande partie fournis par les responsables de ces émetteurs. Ils concernent l'année passée.

Quelques points de repère: les budgets se sont échelonnés entre 170 000 francs («Radio-Sarine»,

Fribourg, lancement en avril) et 3 millions («Radio Z», Zurich).

Les comptes ont été bénéficiaires dans deux cas: «Basilisk» (Bâle) et «Radio 24» (Roger Schawinski, Zurich) et l'équilibre a été atteint dans le cas très particulier de «Matterhorn» (Zermatt). Pour les autres, les excédents de dépenses se situent entre 23 000 francs («Radio-Sarine») et 652 000 francs («Zürisee», Stäfa); ce, pour les onze émetteurs ayant bien voulu fournir des indications (l'hebdomadaire zofingien évalue à 2 millions les pertes de «Radio Z», restée muette sur ce point). Il conviendrait cependant d'avoir des indications moins fragmentaires pour juger de la situation exacte des stations. C'est ainsi que les «supporters» de «Förderband», la radio culturelle bernoise, ont appris récemment que les animateurs suivent une politique financière très conservatrice,

LOGEMENT

Législation et effets pervers

La semaine dernière, nous avons présenté un dossier sur l'aide fédérale à la construction de logements, vue sous l'angle de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement.

Pour compléter le dossier, signalons l'ouvrage de Bassand, Chevalier et Zimmermann, «Politique et logement. Mise en œuvre d'une politique fédérale d'incitation à la construction de logements sociaux», consacré aux effets de la loi fédérale de 1965 entre 1966 et 1976¹.

Outre une utile synthèse des interventions fédérales en matière de logement depuis la guerre, le livre des chercheurs lausannois propose une étude détaillée de la genèse de la loi et de son application, notamment dans le canton de Vaud. De leurs conclusions retenons que la politique fédérale du logement met en jeu plusieurs acteurs dont les stratégies ne con-

ne dépensent pour l'exploitation que ce qu'ils encaissent (le déficit de 1984 est dû à la prise en compte, autorisée au début, des investissements de démarrage).

L'enquête de «Tele» ne révèle qu'un chiffre important pour les émetteurs romands: «Radio L» disposerait de 11 à 12 minutes de publicité garantie sur les quinze minutes quotidiennes autorisées. Ce succès s'expliquerait par le professionnalisme des animateurs et la bonne structure multi-médiale de soutien («24 Heures», «Le Matin», etc.).

Quant aux enquêtes accompagnant les essais, elles commencent à être connues. Pour les deux radios bernoises «Förderband» et «ExtraBe», c'est Matthias F. Steinmann, responsable du service de recherche de la SSR et chargé d'enseignement sur les médias à l'Université de Berne, qui en assume la responsabilité.

duisent pas toujours aux objectifs que le législateur avait en tête au moment des débats parlementaires. Si en dix ans 40 000 logements, sur un maximum de 55 000 prévus par la loi, ont pu être réalisés grâce à l'aide fédérale, force est de constater que les centres urbains fortement touchés par la crise ont le moins fait appel à la manne de la Confédération. Il apparaît que les promoteurs privés, dans un contexte de forte crise, ont tendance à délaisser le logement social au profit du logement libre, plus rentable et, grâce à la crise, assuré de trouver preneur. Par contre, ce sont les coopératives de logement et les communes qui ont, le plus, sollicité l'aide fédérale; elles n'ont pourtant pas réussi à compenser quantitativement le désintérêt des professionnels de la construction, seuls à même de réaliser massivement du logement social. En outre les investisseurs institutionnels — assurances, caisses de retraite — intéressés à placer leurs capitaux, n'ont pas été incités à faire usage d'une loi qui prévoit avant tout le recours au crédit hypothécaire et un taux de profit limité.

Comme quoi la législation peut être pavée de bonnes intentions, sans pour autant mettre en œuvre les moyens adéquats pour réaliser ces intentions.

¹ Lausanne, 1984, Presses polytechniques romandes,